

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ÈS DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.03.2023

Publiée le 31.03.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	34
Quorum	20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

Délibération n° 2023 / 37

Objet : Transition énergétique - Avis sur le PCAET de Caen Métropole et désignation d'un élu référent

La planète est aujourd'hui confrontée à un changement climatique avéré. C'est pourquoi la France a décidé que les engagements qu'elle a pris au niveau international soient non seulement retranscrits dans ses stratégies et programmes nationaux, mais aussi que les collectivités se mobilisent, chacune à leur échelle, en faveur de la transition énergétique et écologique.

Ainsi, les EPCI de plus de 20 000 habitants ont-ils, depuis la promulgation de la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015, l'obligation d'élaborer puis de mettre en œuvre un Plan Climat Air Énergie Territorial.

La Communauté de communes Val ès dunes, membre du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, a transféré volontairement sa compétence d'élaboration du PCAET à ce dernier, transfert validé par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017.

Une présentation synthétique a été faite du PCAET lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022, au cours duquel il a été indiqué qu'il serait nécessaire de désigner un « élu référent PCAET » pour représenter la communauté de communes Val ès dunes pour toutes les questions touchant au PCAET dans les instances du Pôle métropolitain et notamment en commission Développement territorial.

Par ailleurs, l'élu référent PCAET représentera le Pôle métropolitain au sein de la Commission permanente de l'énergie, nouvelle instance partenariale chargée de

coordonner la mise en œuvre du volet énergie du PCAET. Cette instance regroupera, sous la présidence du Président du Pôle métropolitain ou de son représentant, des élus des EPCI concernés par le PCAET, des délégués des trois chambres consulaires compétentes localement, des producteurs et distributeurs d'énergie présents sur le territoire selon les sujets traités et des représentants des acteurs socio-économiques concernés par le sujet.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Donner un avis favorable au projet de PCAET de Caen Normandie Métropole, dont l'ensemble des documents est consultable en ligne sur le site internet du Pôle ;
- Désigner un élu référent PCAET.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-19, L123-19-1, L229-26, R122-17, R122-20 et R229-51 à R229-56,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Considérant la délibération DSC23-2017 du Comité Syndical du 28 juin 2017 étendant les compétences du Pôle Métropolitain à « l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial »,

Considérant les délibérations concordantes des EPCI validant la prise de compétence,

Considérant l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 validant la prise de compétence « élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial »,

Considérant, enfin, la délibération DCS24-2022 du comité syndical du 30 septembre 2022 arrêtant le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de Caen Normandie Métropole,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Donne un avis favorable au projet de Plan Climat Air Energie Territorial Caen Normandie Métropole tel que mis à disposition sur le site internet du Pôle métropolitain,

↳ Désigne Mme Laurence MORIN élue référente PCAET.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique DELIVET

Le Président,
Philippe PESQUEREL

